

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Groupe de travail du 10 avril 2019 à 15h00  
« Enrichissement des indicateurs relatifs aux retraites »

<b>Document n° 12</b>
-----------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

## **Pauvreté en conditions de vie des retraités**

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



## Pauvreté en conditions de vie des retraités

Depuis une vingtaine d'années, l'INSEE a développé des indicateurs de pauvreté en termes de conditions de vie, en complément des indicateurs de pauvreté monétaire. Des indicateurs analogues ont également été développés au niveau européen par Eurostat.

Rappelons qu'un individu est pauvre au sens monétaire si le niveau de vie du ménage auquel il appartient est inférieur à un seuil conventionnel (l'INSEE retient habituellement 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population). Un individu – et le ménage auquel il appartient – est pauvre en conditions de vie s'il déclare éprouver plusieurs difficultés classées en quatre dimensions : les contraintes budgétaires (ou insuffisance des ressources), les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés liées au logement (pour une description précise des indicateurs retenus, voir en annexe). Les deux premières dimensions correspondent à des difficultés financières (le ménage ne parvient pas à boucler son budget) ; les deux dernières dimensions appréhendent plus directement les conditions de vie. L'indicateur contient en tout 27 items et un individu est considéré comme pauvre en conditions de vie s'il subit au moins 8 privations.

Les indicateurs de pauvreté monétaire et les indicateurs de pauvreté en condition de vie cherchent à appréhender la pauvreté selon deux conceptions différentes mais complémentaires. L'indicateur de pauvreté monétaire est un indicateur relatif : les individus sont considérés pauvres si leur niveau de vie est faible par rapport au niveau de vie de leur environnement (en l'occurrence, ce dernier est apprécié à partir du niveau de vie médian). Un tel indicateur relatif de pauvreté est justifié par deux considérations :

- au niveau individuel, les individus n'apprécient par leur niveau de vie en soi mais par comparaison avec celui des autres membres de la société à laquelle ils appartiennent (dans ce cas, la société de référence est constituée par l'ensemble de personnes vivant sur le territoire national) ;
- au niveau social, un écart de niveau de vie important avec celui dont on bénéficie dans la société de référence est un facteur d'exclusion, un obstacle à la réalisation des projets personnels et à une pleine participation à la vie sociale.

Pour autant, un tel indicateur relatif peut provoquer des difficultés d'interprétation. Ainsi, le taux de pauvreté peut augmenter dans une société dont tous les membres s'enrichissent si les plus modestes s'enrichissent moins que les autres (ceux qui sont sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian y restent). Le taux de pauvreté peut aussi diminuer dans une société dont, pourtant, tous les membres s'appauvrissent si les plus modestes s'appauvrissent moins que les autres (le revenu médian baisse, par conséquent le seuil de pauvreté est plus bas et le taux de pauvreté peut diminuer). Une société très pauvre mais strictement égalitaire a un taux de pauvreté nul.

L'indicateur de pauvreté en conditions de vie propose une appréhension de la pauvreté qui s'affranchit de ces difficultés mais occulte la dimension éminemment relative des situations de pauvreté. Il permet de suivre l'évolution dans le temps de la part de la population qui fait face à des difficultés matérielles.

Les deux notions de pauvreté (monétaire et en conditions de vie) ne se recoupent pas et ne concernent pas les mêmes catégories de ménages<sup>1</sup> : un ménage peut être pauvre au sens

---

<sup>1</sup> Voir le document n°8 de la séance du 24 septembre 2014.

monétaire sans être pauvre en conditions de vie, et inversement. En effet, les conditions de vie dépendent non seulement du niveau de revenu, mais aussi de multiples facteurs comme la variabilité des revenus (faiblesse transitoire ou durable des revenus, incertitude sur les revenus futurs...), les autres ressources mobilisables (patrimoine, aides de la famille, etc.), l'endettement éventuel, les événements affectant la vie du ménage (divorce, problème de santé...), le coût du logement (loyer à payer ou non, montant du loyer inférieur ou supérieur aux prix du marché...), ou bien encore le « coût de la vie » selon le lieu d'habitation.

Ainsi, pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie fournissent deux éclairages complémentaires sur la situation des retraités les plus défavorisés. Il est donc proposé aux membres du Conseil de suivre dans le rapport annuel du COR l'évolution de la pauvreté en conditions de vie des retraités, en complément du suivi habituel de la pauvreté monétaire (figure 2.41 du rapport annuel de juin 2018).

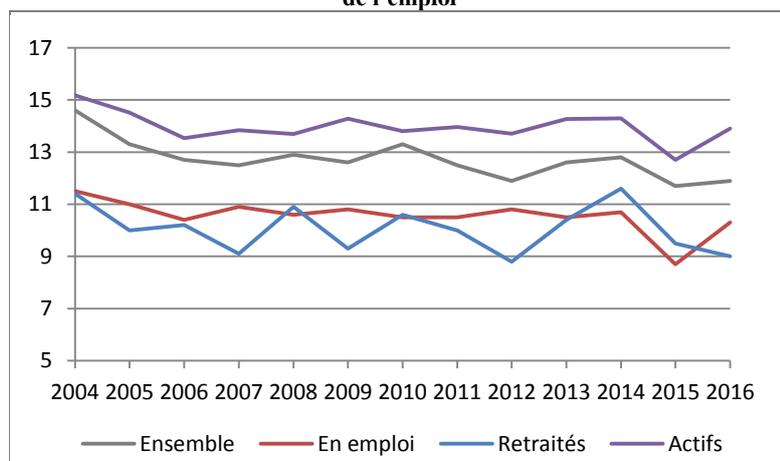
Ce document présente l'évolution de la pauvreté en conditions de vie entre 2004 et 2016, ainsi que de ses quatre composantes : les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Ces données sont présentées au regard de différentes tranches d'âge et de la situation vis-à-vis de l'emploi. Cette présentation est ensuite complétée par des statistiques européennes qui permettent d'établir un comparatif international.

## 1. Les évolutions globales de la pauvreté en conditions de vie

### 1.1. Le taux de pauvreté en conditions de vie des retraités

En France, 11,9 % des ménages sont pauvres en conditions de vie en 2016 (figure 1). Les retraités apparaissent moins touchés que l'ensemble de la population : le taux de pauvreté en conditions de vie s'établit à 9 % en 2016 pour les ménages dont la personne de référence est retraitée, soit près de 3 points de moins que l'ensemble de la population. Sur la période 2004-2016, ce taux a plutôt connu une tendance à la baisse, quelle que soit la situation vis-à-vis de l'emploi.

**Figure 1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon la situation vis-à-vis de l'emploi**



Lecture : En 2016, 11,9 % des ménages sont en situation de pauvreté en conditions de vie.

Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

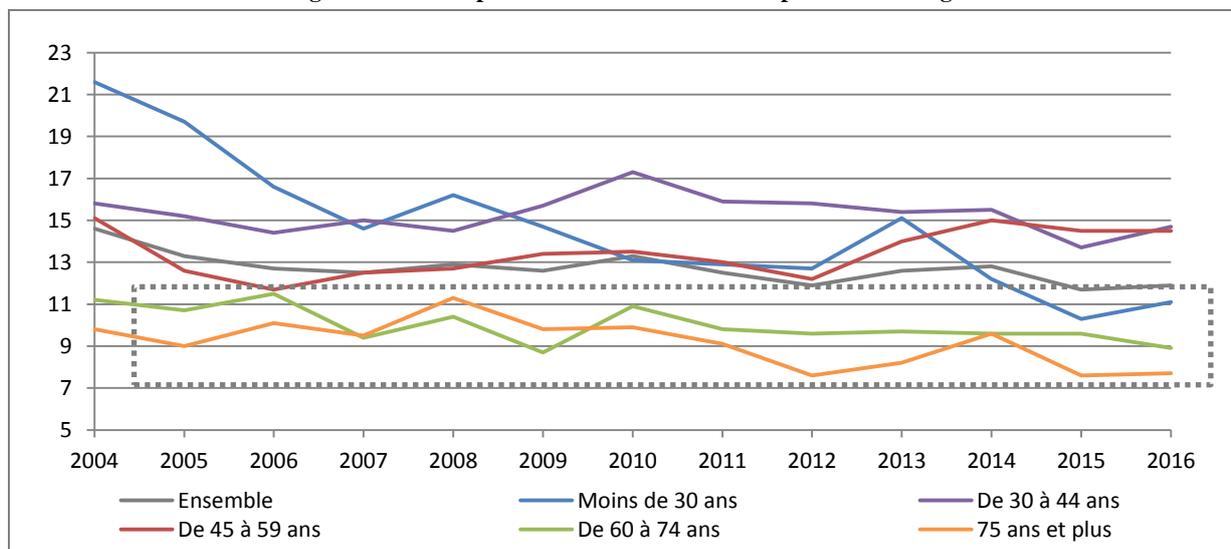
Concernant la situation vis-à-vis de l'emploi, la situation des retraités est comparée à celle des personnes en emploi, mais aussi à la catégorie des actifs qui intègre les chômeurs, ainsi qu'à l'ensemble de la population. L'ensemble de la population intègre, non seulement les actifs et les retraités, mais aussi les inactifs non retraités (étudiants, parents au foyer, personnes souffrant de maladie ou de handicap). Comme ce sont les personnes en situation de chômage qui présentent les taux de pauvreté en conditions de vie les plus forts (46,1 % en 2016), c'est la catégorie des actifs qui apparaît alors la plus touchée par la pauvreté en conditions de vie (13,9 % en 2016).

## 1.2. Le taux de pauvreté en conditions de vie par tranche d'âge

L'observation du taux de pauvreté en termes de conditions de vie par tranche d'âge permet de distinguer les ménages dont la personne de référence est âgée 60 à 74 ans ou de 75 ans et plus. Les plus âgés apparaissent ainsi légèrement moins concernés par la pauvreté en termes de conditions de vie : 7,7 % des plus de 75 ans contre 8,9 % des 60-74 ans (*figure 2*).

De manière plus générale, il est intéressant de remarquer que la pauvreté en conditions de vie diminue plutôt avec l'âge, en début comme en fin de période. Le taux de pauvreté en conditions de vie des moins de 30 ans demeure néanmoins délicat à interpréter : on mesure en effet ici le taux de pauvreté des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, c'est-à-dire des jeunes qui disposent d'un logement autonome, en excluant du champ de l'analyse ceux qui vivent encore chez leurs parents.

Figure 2. Taux de pauvreté en conditions de vie par tranche d'âge



Lecture : En 2016, 11,9 % des ménages sont en situation de pauvreté en conditions de vie.

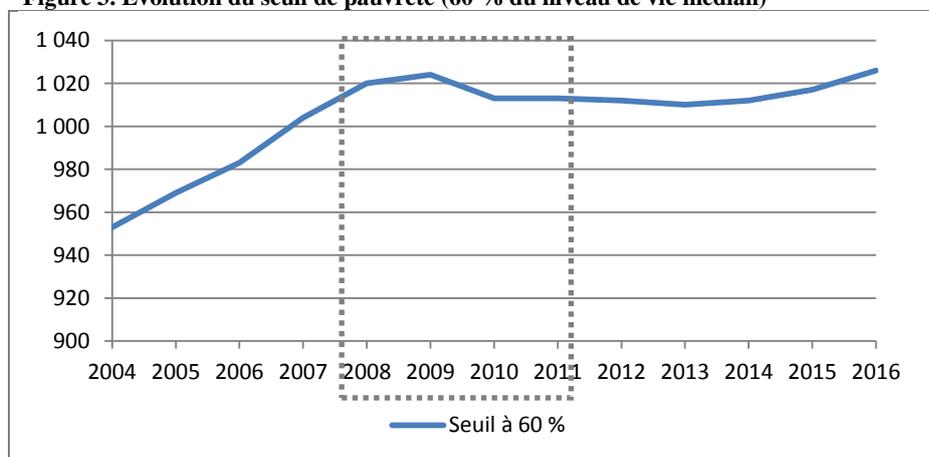
Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

## 2. Les évolutions comparées du taux de pauvreté monétaire et du taux de pauvreté en conditions de vie.

Globalement, le niveau de la pauvreté en conditions de vie est demeuré stable pendant la crise économique sur la période 2008-2010, et il a même baissé ensuite en 2011 et 2012. Cette évolution peut paraître surprenante sachant que le taux de pauvreté monétaire (au seuil de 60 %) a quant à lui progressé depuis 2008 (*figure 4*). Plus précisément, entre 2008 et 2012, le taux de pauvreté en conditions de vie de l'ensemble des ménages a ainsi baissé d'un point, tandis que le taux de pauvreté monétaire a augmenté dans la même proportion (*figure 4*). Cette augmentation est à rapprocher d'un abaissement du seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian entre 2009 et 2013, ce qui accentue le diagnostic que l'on peut porter sur cette progression de la pauvreté monétaire (*figure 3*) : on constate ainsi que le niveau de vie du décile inférieur (10 % les plus pauvres) a baissé d'environ 5% en euros constants entre 2008 et 2012.

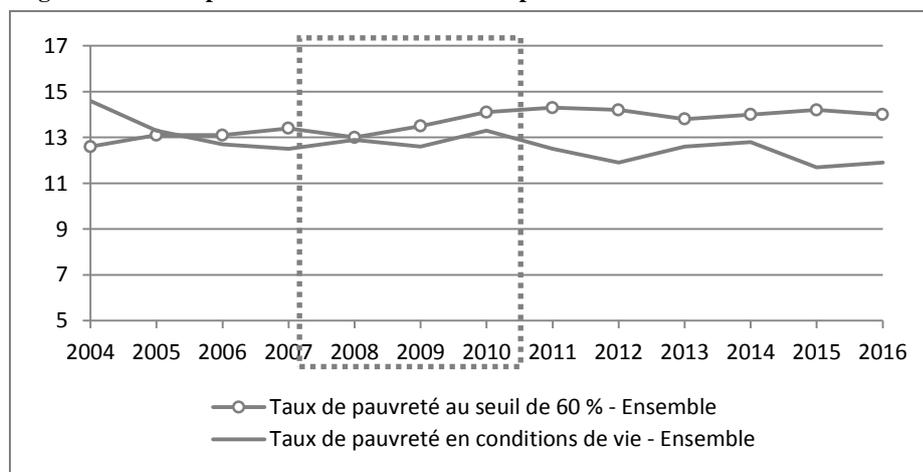
**Figure 3. Evolution du seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian)**



*Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

*Sources : Insee, enquêtes revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2016*

**Figure 4. Taux de pauvreté monétaire et taux de pauvreté en conditions de vie**



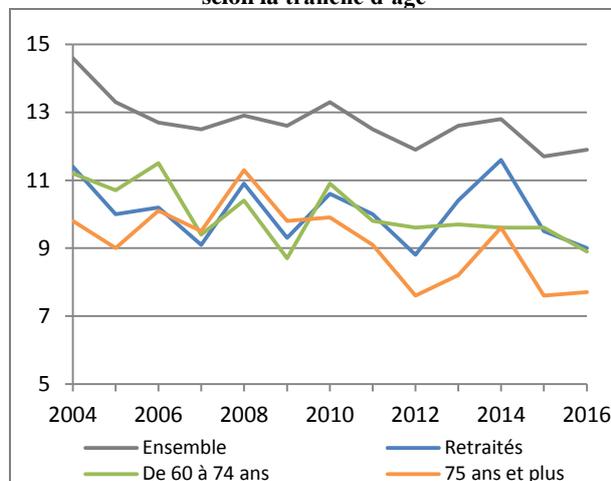
*Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016 ; Insee-DG, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2016.*

*Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine ; individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

L'INSEE s'est interrogé sur les raisons de la stagnation, puis la baisse de la pauvreté en conditions de vie à la suite de la crise de 2008<sup>2</sup>. La construction de l'indicateur du taux de pauvreté en conditions de vie peut en partie expliquer la faible sensibilité de l'indicateur à la conjoncture économique. En effet, ce dernier est composé d'un grand nombre d'items (27 en tout) qui peuvent avoir des évolutions différentes dans le temps (à titre d'exemple, la proportion des ménages ayant des difficultés de logement a baissé de 3,8 points entre 2008 et 2016 (voir annexe) tandis que celle des ménages déclarant une insuffisance de ressources a progressé de 1,7 point sur la même période). Ensuite, le taux de pauvreté en conditions de vie porte une dimension subjective<sup>3</sup> qui ne peut être négligée : les individus sont notamment susceptibles d'adapter leurs aspirations en fonction de leur niveau de vie, en marquant une préférence pour ce qui s'inscrit dans leur champ des possibles. Ainsi, la façon de jauger sa situation financière ou ses conditions de logement se trouve directement affectée par cette adaptation des préférences aux variations des niveaux de vie.

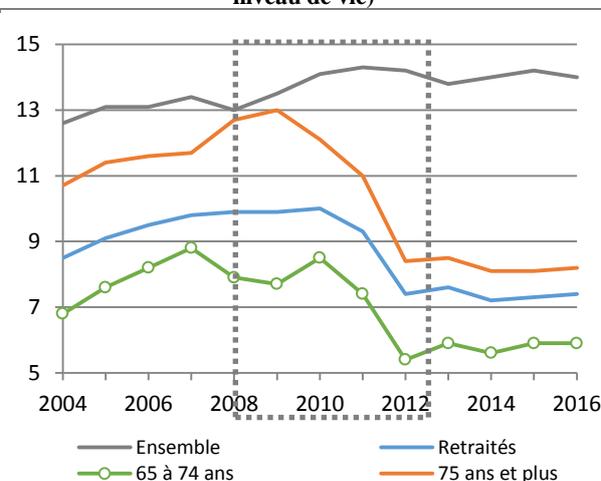
S'agissant plus spécifiquement des retraités, il n'y a pas *a contrario* de divergence dans les évolutions entre les deux mesures de la pauvreté. Leur taux de pauvreté en conditions de vie a baissé de 2 points entre 2008 et 2012 (*figure 5*), notamment chez les 75 ans et plus (-3,7 points). On observe également, une forte chute de leur taux de pauvreté monétaire entre 2008 et 2012, encore davantage marquée chez les 75 ans et plus (*figure 6*). Cette baisse du taux de pauvreté monétaire s'explique par une baisse du seuil de pauvreté (*figure 3*) alors que les revenus des retraités (essentiellement les pensions) restent globalement stables. En outre on peut également noter que le montant du minimum vieillesse pour les personnes âgées seules a été sensiblement revalorisé durant cette période.

**Figure 5. Taux de pauvreté en conditions de vie selon la tranche d'âge**



Lecture : En 2016, 11,9 % des ménages sont en situation de pauvreté en conditions de vie.  
 Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.  
 Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

**Figure 6. Taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % du niveau de vie)**



Lecture : En 2016, au seuil de 60 %, 8,2 % des personnes de 75 ans et plus ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (taux de pauvreté).  
 Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.  
 Source : Insee-DG, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2016.

<sup>2</sup> Jean-Louis Pan Ké Shon, « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ? », INSEE, Document de travail, 2015

<sup>3</sup> A titre d'exemple, ci-après la question posée pour caractériser l'insuffisance de ressources « Actuellement, pour le ménage, diriez-vous plutôt que financièrement ? 1. Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes ; 2. Vous y arrivez difficilement ; 3. C'est juste, il faut faire attention ; 4. Ça va ; 5. Vous êtes plutôt à l'aise ; 6. Vous êtes vraiment à l'aise »

## 2. Les évolutions des quatre dimensions composant la pauvreté en conditions de vie

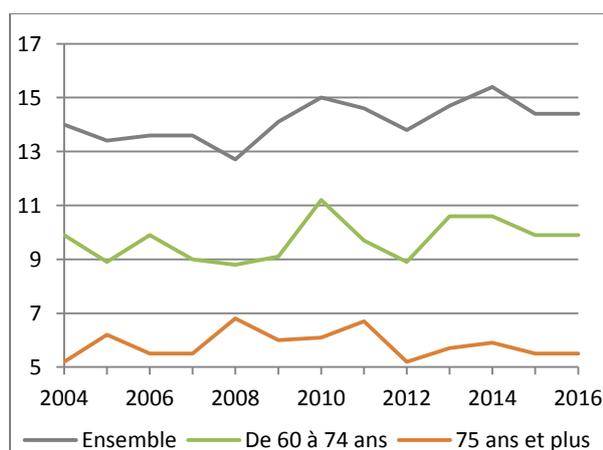
Une analyse de la pauvreté des conditions de vie selon les différentes dimensions (insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement) permet de mettre en exergue des différences importantes entre sous-catégories de population.

### 2.1. L'insuffisance de ressources et les retards de paiement

Cette partie retrace les deux dimensions caractérisant les difficultés financières des ménages. La première est l'insuffisance de ressources qui mesure les difficultés pour couvrir les dépenses du ménage (remboursement d'emprunt élevé, découvert bancaire, nécessité de puiser dans ces économies, ne pas parvenir à constituer une épargne...). Les retards de paiement y ont également été associés : il s'agit de l'impossibilité pour raisons financières de payer ses factures, son loyer ou ses impôts au cours des douze derniers mois. L'indicateur sur la dimension de l'insuffisance de ressources correspond à la part des ménages cumulant au moins trois de ces difficultés, pour les retards de paiement il s'agit de la part de ménages concernés par un des retards composant l'indicateur (voir le détail en annexe).

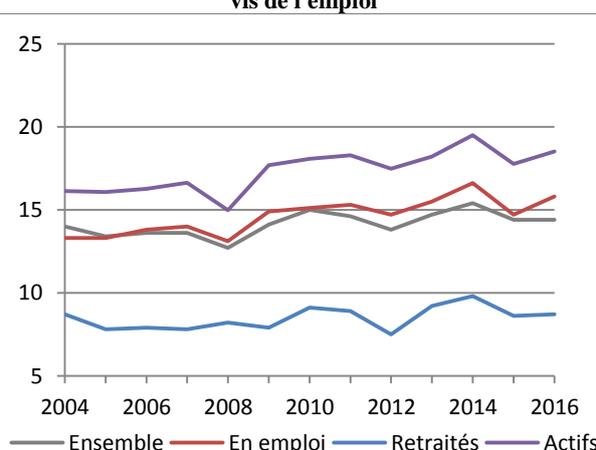
Les retraités sont moins concernés par l'insuffisance de ressources et les retards de paiement que l'ensemble de la population et les actifs (*figures 8 et 10*). Parmi les retraités, les personnes de 75 ans et plus se distinguent car elles font moins souvent face à ces difficultés financières que l'ensemble et les personnes âgées de 60 à 74 ans (*figures 7 et 9*). Effectivement, pour 5 des 6 difficultés financières composant l'indicateur, les personnes en emploi sont davantage touchées que les retraités. La différence est particulièrement importante sur deux items : le fait d'avoir un remboursement d'emprunt ou de crédit représentant un tiers des revenus (13,7 % contre 2,7 % pour les retraités) et des découverts bancaires très fréquents (16,3 % contre 5,3 %). Ce sont effectivement des items qui concernent davantage les personnes en emploi et avant la retraite, qui sont moins souvent propriétaires de leur logement donc plus susceptibles de contracter un emprunt et avec une plus grande propension à consommer.

Figure 7. Insuffisance de ressources selon l'âge



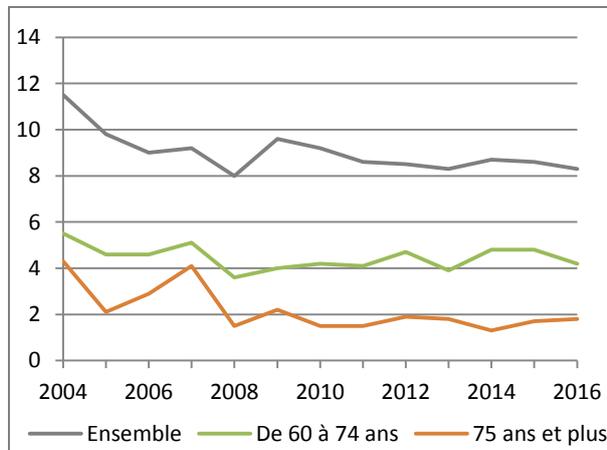
Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.  
Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

Figure 8. Insuffisance de ressources selon la situation vis-à-vis de l'emploi



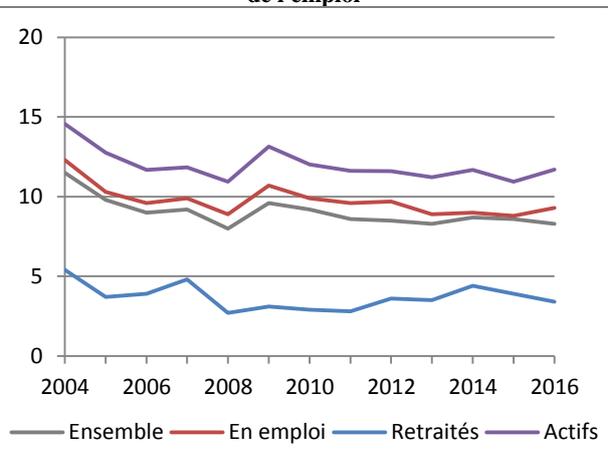
Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.  
Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

Figure 9. Retards de paiement selon l'âge



Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.  
Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

Figure 10. Retards de paiement selon la situation vis-à-vis de l'emploi



Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.  
Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

## 2.2 Les restrictions de consommation

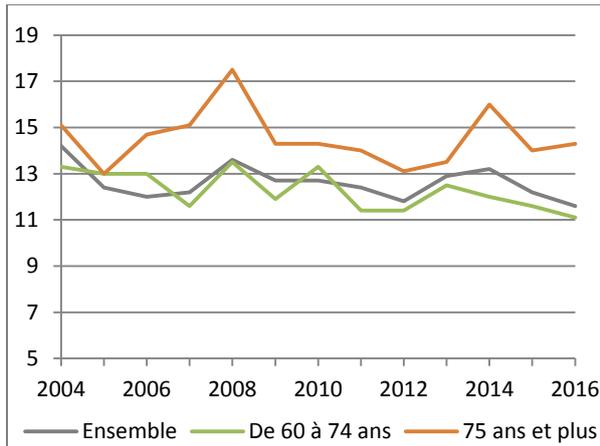
Les restrictions de consommation rassemblent des privations d'un certain nombre de consommations élémentaires (acheter des vêtements neufs, acheter de la viande...) ou affectant les relations sociales et la qualité de vie (partir en vacances une semaine, recevoir des parents ou amis...). Dans cet indicateur, sont retenus les ménages qui subissent au moins 4 restrictions de consommation parmi les 9.

Si les plus âgés paraissent assez protégés au regard de leur situation financière, ils déclarent plus souvent être contraints à des restrictions de consommation (14,3 % pour les 75 ans et plus contre 11,1 % pour les 60-74 ans et 11,6 % pour l'ensemble, *figure 11*). Les retraités apparaissent également plus fréquemment touchés par les restrictions de consommation, comparativement aux actifs en emploi (*figure 12*).

Au moment de la retraite, la structure des dépenses de consommation des ménages évolue<sup>4</sup> : ils diminuent leurs dépenses d'alimentation, d'habillement et pour les vacances. A l'inverse, les dépenses liées au logement augmentent, ainsi que le recours à des services domestiques. En observant les tranches d'âge, on s'aperçoit que les 60-74 ans ont un taux de restriction de consommation proche de l'ensemble alors qu'il est plus élevé pour les plus de 75 ans. L'effet de l'âge joue sur la possibilité de partir en vacances ou de recevoir des proches qui sont les deux items pour lesquels l'écart entre l'ensemble et les plus âgés sont les plus importants. Concernant des besoins plus élémentaires tels que la température du logement ou faire un repas complet par jour, les personnes de plus de 75 ans observent des niveaux très proches de l'ensemble.

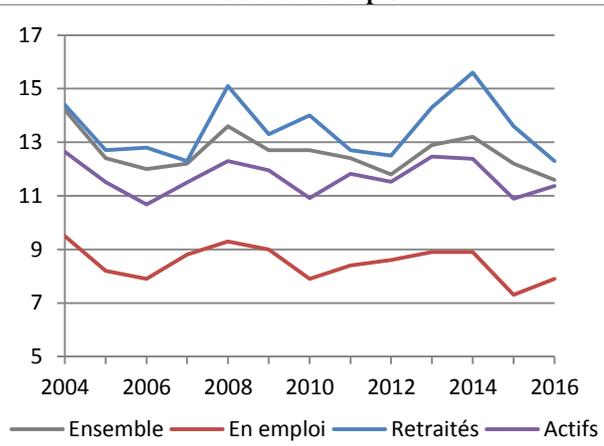
<sup>4</sup> Nicolas Herpin, Christophe Michel, « Avec le passage à la retraite, le ménage restructure ses dépenses de consommation » France portrait social - Insee Références - édition 2012

Figure 11. Restriction de consommation selon l'âge



Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.  
Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

Figure 12. Restriction de consommation selon la situation vis-à-vis de l'emploi



Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.  
Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

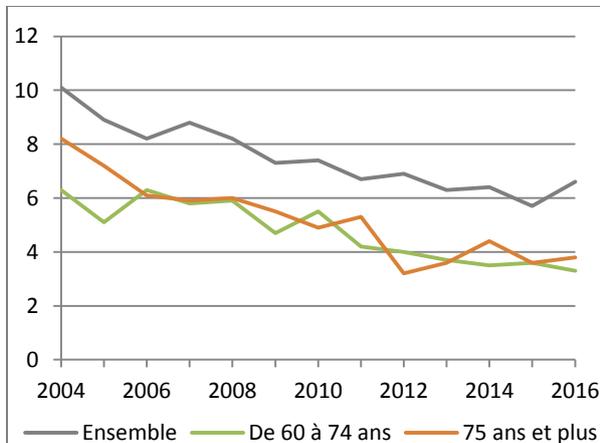
### 2.3. Les difficultés liées au logement

Cet indicateur présente la part des ménages qui cumulent au moins trois difficultés de logement sur les neuf composant l'indicateur (portant sur la taille, l'équipement et la salubrité du logement).

La proportion de ménages confrontés à des difficultés de logement a globalement baissé sur la période 2004-2016, pour toutes les tranches d'âge et quelle que soit la situation vis-à-vis de l'emploi (figures 13 et 14). Toutefois, les retraités et les personnes de 60 ans et plus déclarent moins fréquemment être affectés par ces difficultés : on observe un écart d'environ trois points qui se maintient sur toute la période. Ainsi en 2016, seuls 3,7 % des retraités font face à des difficultés de logement (c'était 7,1 % en 2004) contre 6,6 % de l'ensemble (10,1 % en 2004).

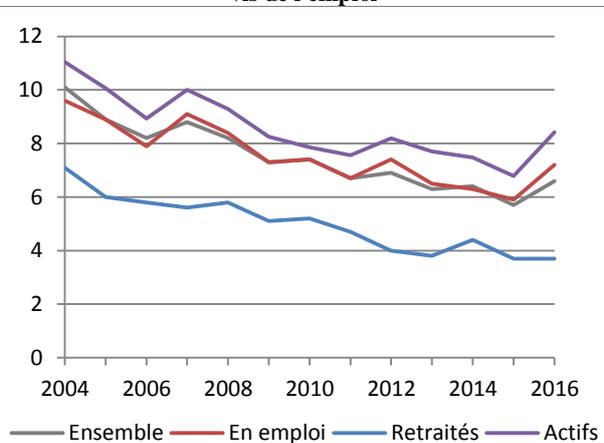
Cette évolution parallèle à la baisse s'explique par une amélioration globale du confort des logements depuis plus de trente ans. Par ailleurs, les retraités sont plus souvent propriétaires et ont tendance à consacrer une plus grande partie de leurs revenus aux dépenses liées au logement.

Figure 13. Difficultés de logement selon l'âge



Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.  
Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

Figure 14. Difficultés de logement selon la situation vis-à-vis de l'emploi



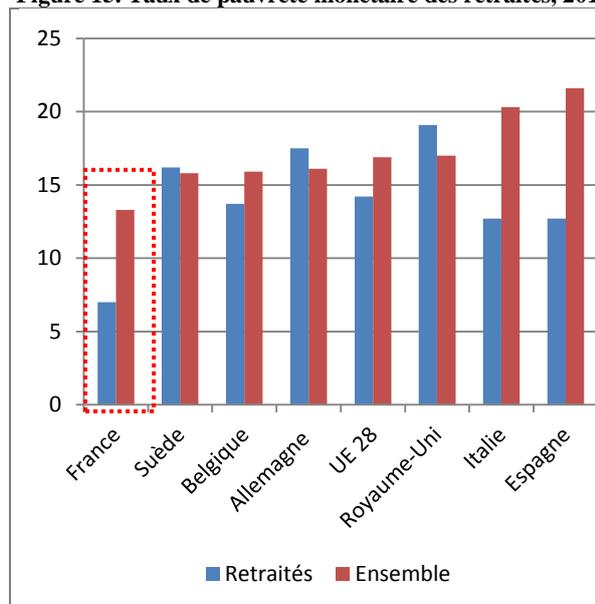
Champ : Ensemble des ménages en France métropolitaine.  
Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

### 3. Comparaison des taux de pauvreté monétaire et en conditions de vie à l'échelle européenne

A l'échelle européenne, Eurostat produit également un indicateur de pauvreté monétaire (avec un seuil fixé à 60 % du revenu disponible médian) et en conditions de vie (ou taux de privation matérielle, définition en annexe) mais qui s'avère moins complet que celui de l'INSEE. En effet, l'indicateur d'Eurostat n'est composé que de 9 items (contre 27 pour l'INSEE) et certains sont assez peu discriminants car très répandus dans la population, tels que le fait de posséder un téléphone (fixe ou portable). D'autres ne constituent pas nécessairement une privation : c'est le cas par exemple de ne pas posséder de voiture en milieu urbain. Néanmoins, cet indicateur permet d'appréhender un taux de pauvreté « absolue » et non relative comme le taux de pauvreté monétaire qui prend pour référence le niveau du revenu médian.

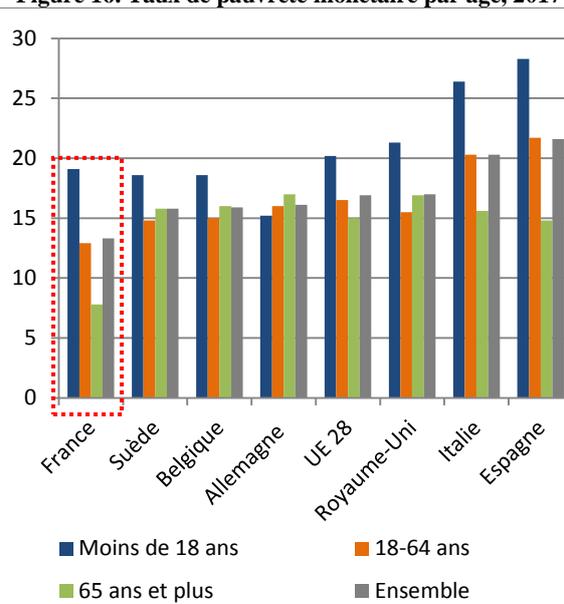
En termes de pauvreté monétaire, la France se caractérise par des taux parmi les plus faibles en Europe, spécialement pour les retraités (11,7 % pour les plus de 18 ans et 7 % pour les retraités, *figure 16*). Mais cette performance reflète surtout la faiblesse du taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus, ou des retraités. Pour les enfants ou les adultes de 18 à 65 ans, la situation de la France se démarque moins des autres pays.

Figure 15. Taux de pauvreté monétaire des retraités, 2017



Champ : Ensemble des ménages  
Source : Eurostat, Enquête EU-SILC

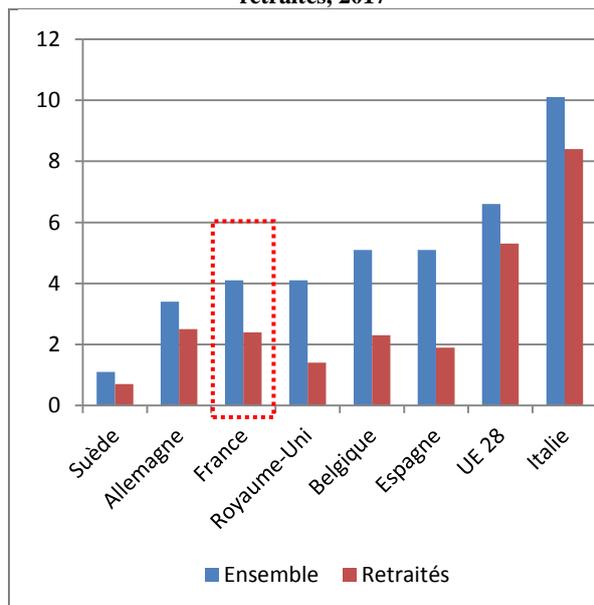
Figure 16. Taux de pauvreté monétaire par âge, 2017



Champ : Ensemble des ménages  
Source : Eurostat, Enquête EU-SILC

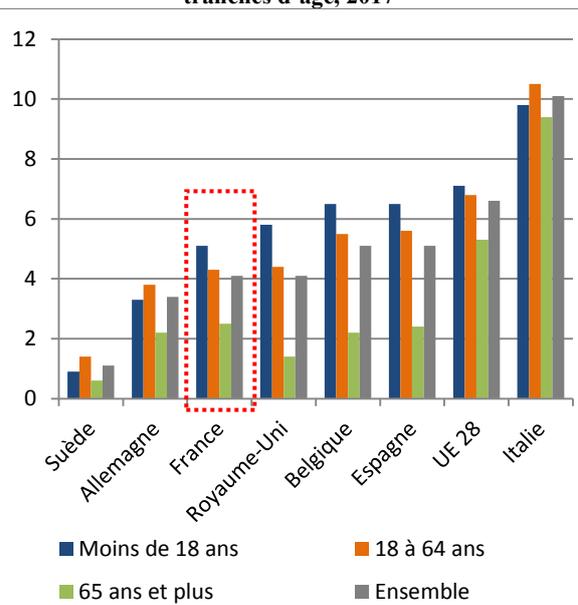
En termes de pauvreté en conditions de vie, la France présente des taux toujours peu élevés (autour de 2 % pour les retraités) mais qui se rapprochent davantage des autres pays et dépassent même les valeurs de certains pays, tels que la Suède ou le Royaume-Uni qui pourtant observent des taux de pauvreté monétaire bien plus élevés. De la même façon que pour la pauvreté monétaire, les moins de 18 ans sont particulièrement concernés en comparaison avec les plus de 65 ans dans la plupart des pays. En France par exemple, le taux de privation matérielle des moins de 18 ans est deux fois supérieur à celui des retraités.

**Figure 17. Taux de privation matérielle sévère des retraités, 2017**



Champ : Ensemble des ménages  
Source : Eurostat, Enquête EU-SILC

**Figure 18. Taux de privation matérielle sévère par tranches d'âge, 2017**



Champ : Ensemble des ménages  
Source : Eurostat, Enquête EU-SILC

Cet écart des performances relatives des divers pays entre pauvreté monétaire et pauvreté en conditions de vie est délicat à expliquer du fait d'un grand nombre de facteurs qui peuvent intervenir. Néanmoins, deux pistes d'explication possibles peuvent être proposées. La première est que les ressources des seniors seraient sous-estimées dans certains pays (et donc la pauvreté monétaire surestimée), par exemple parce que les revenus du patrimoine seraient mal déclarés, ou parce que la mesure du revenu monétaire disponible ne tiendrait pas compte de toutes les sources de revenus, notamment la liquidation du patrimoine immobilier (c'est par exemple le cas des prêts viagers hypothécaires qui sont plus développés au Royaume-Uni qu'en France<sup>5</sup>).

Une autre piste d'explication serait la façon dont chaque pays prend en charge la perte d'autonomie. A revenu monétaire égal, les personnes âgées dépendantes ou fragiles supportent des dépenses supplémentaires qui peuvent induire des conditions de vie difficiles. Le taux de pauvreté en conditions de vie des personnes âgées devrait donc être logiquement plus faible dans les pays qui prennent bien en charge les dépenses liées à la perte d'autonomie. Il faut cependant un peu relativiser cette conclusion car la part de personnes dépendantes parmi les personnes âgées est plutôt faible : pour la France, seuls 8% des plus de 60 ans sont dépendants, 20 % des plus de 85 ans et l'âge moyen de perte d'autonomie est de 83 ans.

On peut tout de même relever le cas de la Suède qui se caractérise par un taux de pauvreté en conditions de vie de moins de 1 % pour les retraités alors que le taux de pauvreté monétaire est un peu supérieur à la moyenne européenne (16,2 %). En effet, la Suède dispose d'un système développé de prise en charge de la dépendance des personnes âgées qui peut s'illustrer notamment par le niveau de ses dépenses publiques pour la dépendance qui s'élève à 3,2 % du PIB en 2015 contre 1,7 % en France ou 0,7 % pour l'Italie.

<sup>5</sup> Voir le colloque du COR de décembre 2013 sur le logement des retraités.

## ANNEXES

### **Définitions INSEE**

L'approche de la pauvreté par les conditions de vie complète l'appréhension des phénomènes de pauvreté monétaire et d'exclusion. Elle vise à repérer les privations subies, dans une liste qui rassemble les éléments constitutifs d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population. Les difficultés présentées sont les 27 composantes retenues dans le calcul de l'**indicateur français de pauvreté en conditions de vie** et qui portent sur quatre dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement.

#### **Pauvreté en conditions de vie**

Un ménage est considéré comme pauvre en conditions de vie s'il subit au moins 8 privations parmi une liste de 27 possibles regroupées en 4 dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement. Chacun des 27 indicateurs correspond à la privation d'un élément de bien-être standard largement diffusé dans la population française.

#### **Restriction de consommation**

Les restrictions de consommation rassemblent neuf questions de consommation : acheter de la viande, des vêtements neufs, posséder deux paires de chaussures, partir en vacances une semaine, recevoir parents ou amis, acheter des cadeaux, remplacer des meubles, maintenir son logement à la bonne température, absence de repas complet une journée au cours des deux dernières semaines.

#### **Insuffisance de ressources**

L'insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses des ménages rassemble 6 situations dont 5 de nature objective - remboursements d'emprunt élevé (plus d'un tiers) par rapport à ses revenus, découvert bancaire au cours des douze derniers mois, revenus insuffisants pour équilibrer le budget, nécessité de puiser dans ses économies, ne disposer d'aucune épargne - et une subjective - considérer sa situation financière comme difficile.

#### **Retards de paiement**

Les retards de paiement pour des raisons financières, concernent l'impossibilité de payer au cours des douze derniers mois des factures d'électricité ou de gaz, des loyers ou ses impôts.

#### **Difficultés de logement**

Les difficultés de logement portent sur les 9 items suivants : surpeuplement (norme Insee), absence de salle de bain, de toilettes, d'eau chaude, de chauffage central ou électrique et, de manière ressentie, taille du logement trop petite, les difficultés à le chauffer, l'humidité, le bruit.

## **Définitions Eurostat**

### **Taux de privation matérielle sévère**

Le « taux de privation matérielle » est l'équivalent au niveau européen de la pauvreté en conditions de vie. Cet indicateur qui désigne l'incapacité de se procurer certains biens/services considérés par la plupart des individus comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. L'indicateur établit une distinction entre les personnes qui ne peuvent pas se permettre un certain bien ou service, et ceux qui ne possèdent pas ce bien ou service pour une autre raison, par exemple parce qu'ils ne le souhaitent pas ou n'en ont pas besoin. La privation matérielle est dite sévère (ou grave) lorsque les personnes sont dans l'incapacité de payer au moins quatre des éléments définis comme éléments de privation matérielle :

- avoir eu des arriérés de paiement d'un loyer, d'un emprunt hypothécaire ou de factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
- ne pas pouvoir chauffer son logement ;
- ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues ;
- ne pas pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
- ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;
- ne pas posséder un téléviseur couleur ;
- ne pas posséder un lave-linge ;
- ne pas posséder une voiture personnelle ;
- ne pas posséder un téléphone.

### **Taux de risque de pauvreté**

Le « taux de risque de pauvreté » est le terme employé au niveau européen pour désigner la pauvreté monétaire. La définition est la même que celle de l'Insee : proportion de personnes dont le « revenu disponible équivalent » (appellation européenne du revenu disponible par unité de consommation) se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

## Privations des ménages selon l'âge de la personne de référence (en %)

Taux de pauvreté en conditions de vie													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	14,6	13,3	12,7	12,5	12,9	12,6	13,3	12,5	11,9	12,6	12,8	11,7	11,9
<b>Moins de 30 ans</b>	21,6	19,7	16,6	14,6	16,2	14,7	13,1	12,9	12,7	15,1	12,2	10,3	11,1
<b>De 30 à 44 ans</b>	15,8	15,2	14,4	15	14,5	15,7	17,3	15,9	15,8	15,4	15,5	13,7	14,7
<b>De 45 à 59 ans</b>	15,1	12,6	11,7	12,5	12,7	13,4	13,5	13	12,2	14	15	14,5	14,5
<b>De 60 à 74 ans</b>	11,2	10,7	11,5	9,4	10,4	8,7	10,9	9,8	9,6	9,7	9,6	9,6	8,9
<b>75 ans et plus</b>	9,8	9	10,1	9,5	11,3	9,8	9,9	9,1	7,6	8,2	9,6	7,6	7,7
Insuffisance de ressources													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	14	13,4	13,6	13,6	12,7	14,1	15	14,6	13,8	14,7	15,4	14,4	14,4
<b>Moins de 30 ans</b>	20,7	18,6	17,4	14,9	15,4	17,9	16	17,5	16	17	18	13,6	14
<b>De 30 à 44 ans</b>	17,3	17,9	18,7	19	17,1	20,5	22,1	21,4	20,3	20,7	21,5	19,6	20,3
<b>De 45 à 59 ans</b>	14,8	13,6	13,7	14,8	13,4	14,5	15,9	15,3	15,6	16,8	18,3	18,8	18,3
<b>De 60 à 74 ans</b>	9,9	8,9	9,9	9	8,8	9,1	11,2	9,7	8,9	10,6	10,6	9,9	9,9
<b>75 ans et plus</b>	5,2	6,2	5,5	5,5	6,8	6	6,1	6,7	5,2	5,7	5,9	5,5	5,5
Retards de paiement													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	11,5	9,8	9	9,2	8	9,6	9,2	8,6	8,5	8,3	8,7	8,6	8,3
<b>Moins de 30 ans</b>	21,1	19,1	15,7	13,8	14,3	16,3	15,5	14,7	11,2	14,3	15,2	13,7	13,9
<b>De 30 à 44 ans</b>	14,5	13,4	12,2	12,4	10,8	14,3	14,9	13,2	13,6	12,3	13	13	12,2
<b>De 45 à 59 ans</b>	11,8	9,7	9,3	9,1	9,4	10,8	9,3	9,4	9,6	9,5	10	9,8	10,3
<b>De 60 à 74 ans</b>	5,5	4,6	4,6	5,1	3,6	4	4,2	4,1	4,7	3,9	4,8	4,8	4,2
<b>75 ans et plus</b>	4,3	2,1	2,9	4,1	1,5	2,2	1,5	1,5	1,9	1,8	1,3	1,7	1,8
Restrictions de consommation													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	14,2	12,4	12	12,2	13,6	12,7	12,7	12,4	11,8	12,9	13,2	12,2	11,6
<b>Moins de 30 ans</b>	16,8	13,4	11,6	12,7	12,3	10,6	9,5	11	10,2	13,8	9,9	8,9	8,9
<b>De 30 à 44 ans</b>	12,7	11,7	11,4	11,1	12,6	12,3	12,6	12,8	12,1	11,8	12,2	10,7	10,3
<b>De 45 à 59 ans</b>	14,6	11,7	10,7	12,1	13	13,7	12,6	12,4	11,9	13,6	14,5	14,1	12,5
<b>De 60 à 74 ans</b>	13,3	13	13	11,6	13,5	11,9	13,3	11,4	11,4	12,5	12	11,6	11,1
<b>75 ans et plus</b>	15,1	13	14,7	15,1	17,5	14,3	14,3	14	13,1	13,5	16	14	14,3
Difficultés de logement													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	10,1	8,9	8,2	8,8	8,2	7,3	7,4	6,7	6,9	6,3	6,4	5,7	6,6
<b>Moins de 30 ans</b>	16,6	15	12,4	13,2	12,8	10,4	11,4	10,9	11,8	8,1	9,8	8,1	10,9
<b>De 30 à 44 ans</b>	12,3	11,7	10,9	11,7	10,9	9,9	10,2	8,6	9,7	9,5	8,3	7,7	9,7
<b>De 45 à 59 ans</b>	8,6	6,7	6,1	7	6,4	6,4	6	6,3	6,9	6,4	7	6,2	6,9
<b>De 60 à 74 ans</b>	6,3	5,1	6,3	5,8	5,9	4,7	5,5	4,2	4	3,7	3,5	3,6	3,3
<b>75 ans et plus</b>	8,2	7,2	6,1	5,9	6	5,5	4,9	5,3	3,2	3,6	4,4	3,6	3,8

Champ : ensemble des ménages en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.

## Privations des ménages selon la situation de la personne de référence vis-à-vis de l'emploi (en %)

Taux de pauvreté en conditions de vie													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	14,6	13,3	12,7	12,5	12,9	12,6	13,3	12,5	11,9	12,6	12,8	11,7	11,9
<b>En emploi</b>	11,5	11,0	10,4	10,9	10,6	10,8	10,5	10,5	10,8	10,5	10,7	8,7	10,3
<b>Au chômage</b>	53,0	50,7	45,9	47,7	52,3	49,1	46,2	48,1	40,5	47,1	45,7	47,3	46,1
<b>En inactivité</b>	14,4	11,9	12,2	11,4	12,6	10,9	13,2	11,2	10,1	9,9	11,1	10,6	10,2
<b>Retraités</b>	11,4	10	10,2	9,1	10,9	9,3	10,6	10	8,8	10,4	11,6	9,5	9
Insuffisance de ressources													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	14	13,4	13,6	13,6	12,7	14,1	15	14,6	13,8	14,7	15,4	14,4	14,4
<b>En emploi</b>	13,3	13,3	13,8	14	13,1	14,9	15,1	15,3	14,7	15,5	16,6	14,7	15,8
<b>Au chômage</b>	45,2	44,5	41,8	46,8	38,4	45,4	47,1	47,6	43,1	41,8	44,8	44,3	42,8
<b>En inactivité</b>	11,1	9,4	9,9	9,8	9,5	9,2	11,1	10	9	9,5	9,9	9,6	9,3
<b>Retraités</b>	8,7	7,8	7,9	7,8	8,2	7,9	9,1	8,9	7,5	9,2	9,8	8,6	8,7
Retards de paiement													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	11,5	9,8	9	9,2	8	9,6	9,2	8,6	8,5	8,3	8,7	8,6	8,3
<b>En emploi</b>	12,3	10,3	9,6	9,9	8,9	10,7	9,9	9,6	9,7	8,9	9	8,8	9,3
<b>Au chômage</b>	37,7	38,1	33,2	34,2	36,3	37,4	32,7	31,5	29,2	31,4	35,1	29,5	33,1
<b>En inactivité</b>	7	5,1	5,2	5,9	4,1	4,7	5,3	4,6	4,5	3,8	4,6	5,2	4,2
<b>Retraités</b>	5,4	3,7	3,9	4,8	2,7	3,1	2,9	2,8	3,6	3,5	4,4	3,9	3,4
Restrictions de consommation													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	14,2	12,4	12	12,2	13,6	12,7	12,7	12,4	11,8	12,9	13,2	12,2	11,6
<b>En emploi</b>	9,5	8,2	7,9	8,8	9,3	9	7,9	8,4	8,6	8,9	8,9	7,3	7,9
<b>Au chômage</b>	45	45,5	39,4	42,5	49,8	41,5	40,5	45,6	38,5	43,5	42,8	42	42,4
<b>En inactivité</b>	17,1	14,3	15	14,3	16,4	14,6	15,8	14,2	13,3	13,4	15	14,6	13,3
<b>Retraités</b>	14,4	12,7	12,8	12,3	15,1	13,3	14	12,7	12,5	14,3	15,6	13,6	12,3
Difficultés de logement													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Ensemble</b>	10,1	8,9	8,2	8,8	8,2	7,3	7,4	6,7	6,9	6,3	6,4	5,7	6,6
<b>En emploi</b>	9,6	8,9	7,9	9,1	8,4	7,3	7,4	6,7	7,4	6,5	6,3	5,9	7,2
<b>Au chômage</b>	25,8	22	19,6	20,4	20,4	17,8	12,3	16,1	15,5	18,2	17,7	14,4	19,3
<b>En inactivité</b>	8,9	7,1	7,3	7,3	6,8	5,9	6,7	5,7	5,2	4	4,9	4,5	4,4
<b>Retraités</b>	7,1	6	5,8	5,6	5,8	5,1	5,2	4,7	4	3,8	4,4	3,7	3,7

Champ : ensemble des ménages en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-Silc 2004 à 2016.